

REPUBLIC DU CAMEROUN
REGION DU CENTRE
DEPARTEMENT DU MFOUNDI
COMMUNE D'ARRONDISSEMENT
DE YAOUNDE II
SERVICE DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON
CENTRE REGION
MFOUNDI DIVISION
YAOUNDE II COUNCIL
SERVICE OF PUBLIC CONTRATS

Tsinga, Avenue Jean Paul II. BP. : 17 522 Yaoundé
Tél. : (00237) 243 67 08 15 www.marieyaounde2.cm

Yaoundé, le 03-09-2025

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°002 (BIS)/AONO/CAYII/CIPM/SMP/2025 DU 13 AOUT 2025 EN PROCEDURE
D'URGENCE POUR LA SOUSCRIPTION DES SERVICES D'ASSURANCE-
MALADIE AU BENEFICE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DE LA COMMUNE
D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE II

ADDITIF N°001

AU LIEU DE:	LIRE:
AVIS D'APPEL D'OFFRES	
<p>1. CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES</p> <p>Les offres seront évaluées sur la base des critères ci-après :</p> <p>Critères Eliminatoires</p> <ul style="list-style-type: none">- Absence ou non-conformité de la caution de soumission	<p>2. CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES</p> <p>Les offres seront évaluées sur la base des critères ci-après :</p> <p>Critères Eliminatoires</p> <ul style="list-style-type: none">- Absence de la caution de soumission
REGLEMENT PARTICULIER D'APPEL D'OFFRES	

Pour la soumission hors ligne ; Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, ainsi qu'une version numérique desdites Offres devra	Chaque Offre devra être rédigée en français ou en anglais. L'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme CO-LEPS au plus tard le 11 septembre 2025 à 13 heures. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

parvenir sous plis fermés, au Service des Marchés Publics de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 2, porte 203 au plus tard le 11 septembre 2025 à 13 heures. et portant la mention :

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°001/AONO/CAYII/CIPM/SMP/2025 DU 27 FEVRIER 2025 EN
PROCEDURE D'URGENCE POUR LA SOUSCRIPTION DES
SERVICES D'ASSURANCE-MALADIE AU BÉNÉFICE DES
CONSEILLERS MUNICIPAUX DE LA COMMUNE
D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE II
A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DÉPOUILLEMENT »

Critères Eliminatoires

- Dossier administratif incomplet pour absence ou non-conformité de l'une des pièces exigées au-delà du délai de 48 heures. (Excepté la Caution de Soumission);
- Absence d'agrément CIMA et MINFI ;
- de l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
- de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée
- Fausse déclaration, substitution ou falsification des pièces administratives ;
- Absence ou non-conformité de la caution de soumission ;
- Présence d'informations financières dans l'offre technique ;
- Non-respect du tarif minimum officiel obligatoire ;
- N'avoir jamais réalisé au moins trois prestations avec satisfaction dans le domaine de l'assurance maladie au Cameroun ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié ;

clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible

« copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessus dans les délais impartis. Taille et format des fichiers

Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 MO pour l'Offre Administrative ;
- 15 MO pour l'Offre Technique ;
- 5 MO pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.

Critères Eliminatoires

- Dossier administratif incomplet pour absence ou non-conformité de l'une des pièces exigées au-delà du délai de 48 heures. (Excepté la Caution de Soumission),
- Absence de la caution de soumission
- Absence d'agrément CIMA et MINFI ;
- Fausse déclaration, substitution ou falsification des pièces administratives ;
- Présence d'informations financières dans l'offre technique ;
- Non-respect du tarif minimum officiel obligatoire ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié ;
- Absence de justificatif de validité de l'agrément en cours attesté par la direction des assurances du MINFI ;
- Absence d'état C4, mettant en exergue les Engagements réglementés et actifs représentant ces engagements pour les années 2022, 2023, 2024.

- Absence de justificatif de validité de l'agrément en cours attesté par la direction des assurances du MINFI ;
- Absence d'état C4 mettant en exergue une marge de solvabilité excédentaire pour les années 2022, 2023, 2024
- Absence d'état C11 mettant en exergue une marge de solvabilité excédentaire pour les années 2022, 2023, 2024;
- Etre placé sous surveillance permanente de la tutelle du fait d'une sanction de la CIMA, ou avoir fait l'objet d'une sanction de l'organe de contrôle sur les trois dernières années ;
- N'avoir pas satisfait à au moins 70 points sur 100 des critères essentiels ;
- N'avoir pas produit au moins une référence de contrat d'Assurances maladie signé avec une Collectivité Territoriale décentralisée (CTD).

- Absence d'état C11 mettant en exergue une marge de solvabilité excédentaire pour les années, 2022, 2023, 2024 ;
- Etre placé sous surveillance permanente de la tutelle du fait d'une sanction de la CIMA, ou avoir fait l'objet d'une sanction de l'organe de contrôle sur les trois dernières années ;
- N'avoir pas satisfait à au moins 70 points sur 100 des critères essentiels
- de la mise sous administration provisoire ou de redressement du soumissionnaire par la CMA ;
- de absence d'un élément de l'offre financière;
- De la non conformité du mode de soumission.

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

Article 38 : Edition et diffusion de la LETTRE-COMMANDE

15(quinze) exemplaires de la présente lettre commande seront édités, puis signés par les soins du Cocontractant de l'Administration et fournis au chef service du marché.

Article 38 : Edition et diffusion de la LETTRE-COMMANDE

15(quinze) exemplaires de la présente lettre commande seront édités par les soins du Maitre d'Ouvrage et fournis au cocontractant de l'administration par le chef service du marché.

LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET COMPAGNIES D'ASSURANCES AUTORISEES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS

BANQUES

Afriland first bank Cameroon (first bank);
Acces Bank Cameroon BP 6000 Yaoundé
Bange Bank Cameroun (BANGE CMR) ;
Banque Atlantique du Cameroun (BACM) ;
Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises
Banque gabonaise pour le Financement international (bgfibank)
Banque internationale du Cameroun pour l'épargne et le crédit (BICEC) ;
Citibank Cameroon (CITI- C);
Commercial Bank- Cameroon (CBC);
Crédit Communautaire d'Afrique-Bank ;
Ecobank Cameroun (Ecobank);
La Régionale Bank;
National Financial Credit Bank (NFC Bank);
Société Commerciale de Banques-Cameroun (SCB- CAMEROUN)
Société Générale Cameroun (SGC) ;
Standard Chatered Bank Cameroon (SCBC);
Union Bank of Cameroon PLC (UBC);
United bank for Afrika (UBA);

COMPAGNIES D'ASSURANCES

Activa assurances.
Aréa Assurances ;
Atlantique assurances Cameroon ;
Chanas assurances
CPA S.A ;
NSIA assurances
PRO ASSUR S.A;
Prudential Beneficial General Insurances;
ROYAL ONYX Insurance Cie;
SAAR SA ;
Saham Assurances Cameroun ;
Zenithe insurance S.A;

LE RESTE SANS CHANGEMENT

LE MAITRE D'OUVRAGE

Copies :

- ✓ MINMAP
- ✓ ARMP
- ✓ JDM
- ✓ Président CIPM
- ✓ Service des Marchés Publics
- ✓ Affichage
- ✓ Chrono/archives.



Yannick Martial AYISSI ELOUNDOU